



Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le 04/05/2022
ID : 074-247400567-20220427-2022_04_1-AU

DECISION DU PRESIDENT
N°2022-04

Sillingy, le 27 avril 2022

Objet : attribution d'un marché de travaux pour la mise en place d'un surpresseur et le renforcement de la colonne de distribution d'eau potable sur le secteur de Rosières sur la commune de Choisy.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-35 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la CC Fier et Ussès,
- Vu la délibération n° 2020-47 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président,
- Considérant la consultation lancée pour les travaux de mise en place d'un surpresseur et le renforcement de la colonne de distribution d'eau potable sur le secteur de Rosières sur la commune de Choisy.
- Considérant l'offre proposée par l'entreprise BESSON

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux de mise en place d'un surpresseur et le renforcement de la colonne de distribution d'eau potable sur le secteur de Rosières sur la commune de Choisy, à l'entreprise BESSON

Article 2 : Le montant de ces travaux s'élève à 21 385.50 € H.T pour le surpresseur et 38 400.43 € H.T pour la canalisation soit un total de 59 785.93 € H.T

Article 3 : La prestation se déroulera sur une durée de 2 mois jusqu'à la réception définitive des travaux.

Article 5 : De signer tout acte ou document afférent à cette étude.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Comptable,
- Madame la Directrice Générale des Services de la CCFU pour exécution.

La présente décision fera l'objet d'une inscription au registre des décisions du Conseil Communautaire et un extrait en sera affiché à la porte de la CCFU.

**Le Président,
Henri CARELLI**

